

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Déchets du Blaisois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

TRAITEMENT



Date de convocation: 05/02/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents: 38 Votants: 43

Dont Pouvoir(s): 5

L'an deux mil dix-huit, le 13 février à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

DELIBERATION N° 2018-01

Liste des membres présents: Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLLIER.

Liste des membres excusés: Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir: Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet: Approbation du compte-rendu du Comité Syndical des 19 et 28 décembre 2017.

Le compte rendu du précédent comité Syndical n'appelle aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

Certifié exécutoire Recu en Préfecture

de Loir-et-Cher, le 2 6 FEV 2018

Publié ou notifié, le: 0 5 MARS 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président,

Christian MARY





Collecte et de Traitement des Déchets du Blaisois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ******

TRAITEMENT



Date de convocation: 05/02/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : 38 Votants : 43 Dont Pouvoir(s) : 5 L'an deux mil dix-huit, le 13 février à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

DELIBERATION N° 2018-02

<u>Liste des membres présents</u>: Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLLIER.

<u>Liste des membres excusés</u>: Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet: Finances, orientations budgétaires.

Dans l'attente des contrôles effectués par la Trésorerie, voici l'état des comptes au 31 décembre 2017 :

	BP 2017 (hors reliquat 2016)	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	8 273 369	7 955 281,71	8 278 051,47	+322 769,76
Investissement	890 999	520 598,58	579 885,85	59 287,27
Total		8 475 880,29	8 857 937,32	382 057,03

Pour mémoire, notre CA 2016 :

	Report 2015	Reliquat 2016	Total
Fonctionnement	791 830,73	144 540,72	936 371,45
Investissement	606 234,76	-37 281,88	568 952,88
Total	1 398 065,49	107 258,84	1 505 324,33

Budget en léger excédent, mais dû au fait que la Trésorerie a terminé le fonctionnement au 29 décembre. De fait, certaines factures et certains titres correspondant au mois de novembre n'ont pas pu être réalisés.

Ainsi, il n'y a pas eu de facture de novembre pour la collecte des recyclables (soit environ 7 828 €), ni la facture de tri de novembre (58 519 €), ni la facture d'incinération (352 242 €), ni la

facture déchetterie (21 714 €), ni la régularisation collecte OM (environ 100 000 €), ni le deuxième acompte à Agglopolys (manque 101 863 €).

En recette, il manque le titre d'incinération Agglopolys pour novembre 2017, soit environ 287 019 €.

Total dépenses non prises en 2017 (Restes à réaliser) : 642 166 €

Total des recettes (Restes à réaliser) : 287 019 €

Soit un différentiel de 355 147 €.

Or, le différentiel du CA est de 8 278 051,47 - 7 955 281,71 = 322 770 €.

Ainsi, si toutes les dépenses et recettes avaient été prises en compte en 2017 comme les années précédentes, nous aurions été en déficit sur 2017 de 32 377 € sur la partie fonctionnement et en excédent de 579 885,85 – 520 598,58 = 59 287 € sur la partie investissement.

Pour l'année 2018, les principaux changements sont les suivants :

Fonctionnement

- Suppression de l'avenant 15 (-150 000 €)
- Remboursement travaux Arcante (-65 568 € dans l'avenant 20)
- Augmentation coût du tri (-80 000 €), mais compensé en partie par l'augmentation de la participation d'Agglopolys (0.5 * 110 000 = 55 000 €). La partie collecte sera impactée de la même augmentation.
- Etudes: AMO DSP Arcante, fonctionnement VALCOMPOST (- 50 000 €)
- Fin PLP, remplacé par CODEC ?? 130 000 €

Soit un total d'environ 420 000 € de dépenses ou « non-recettes ».

Investissement

- Réfection de la déchetterie de Mont-Près-Chambord (-250 000 €)
- Capital social de la SPL (entre 325 000 et 650 000 €)

Soit entre 575 000 et 900 000 €.

Autant il sera possible de puiser sur nos réserves pour le fonctionnement (mais uniquement en 2018), autant, il sera impossible de financer l'investissement. Il faudra donc, pour la première fois depuis 5 ans, emprunter. Le montant de cet emprunt pourrait, par exemple, couvrir intégralement le capital social de la SPL. Vu les taux d'intérêts, il est aussi proposé de regarder pour un emprunt qui solderait rapidement l'avenant 20 (soit 1 275 k€).

Le produit qui sera appelé auprès des communautés de communes n'est pas encore connu à ce jour. Il intégrera l'augmentation du coût du tri sélectif, la réfection de la déchetterie de Mont-Près-Chambord et la diminution du coût de la collecte (en attente du liquidatif d'Agglopolys).

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les orientations budgétaires.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
de Loir-et-Cher, le

Publié ou notifié, le :

O 5 MARS 20 8

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président,
Christian MARY

VAL-ECO
5 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS (1) 1000 BLOI

Tél. 02.54.74.62.53 - Fax 02.54.74.62.26



Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Déchets du Blaisois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ******

TRAITEMENT



Date de convocation: 05/02/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents : **38** Votants : **43** Dont Pouvoir(s) : **5** L'an deux mil dix-huit, le **13 février à 18 heures 30 mn**, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur **Christian MARY**.

DELIBERATION N° 2018-03

<u>Liste des membres présents</u>: Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLLIER.

<u>Liste des membres excusés</u>: Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet : Tarif de traitement des souches des collectivités et professionnels à compter du 1er mars 2018.

Nous essayons toujours de trouver des solutions pour le traitement du bois issus des refus de criblage. Sa qualité (trop de pierres) n'est pas suffisante pour une valorisation directe en chaudière urbaine, telle celle de Blois. L'incinération à Arcante pourrait être une solution, mais nous serions au minimum soumis à la TGAP. La solution la moins onéreuse reste, pour l'instant, l'évacuation partielle par l'entreprise Ecosys qui intègre nos refus dans la fabrication d'une biomasse de qualité inférieure à la plaquette forestière, utilisable toutefois en chaufferie urbaine de grande capacité (Tours...).

Au vu des discussions du Plan Régional, il semble que la valorisation énergétique de ce type de bois soit de plus en plus problématique, alors qu'au contraire, la production de compost de qualité soit nécessaire pour réalimenter les sols en matière organique. Aussi, une réflexion doit être conduite sur l'opportunité d'affiner ces refus de criblage pour les orienter plutôt vers la filière de compostage. Mais il faut que la qualité des entrants (bennes de déchets verts) soit irréprochable afin d'éviter de polluer le compost par la présence d'exogènes (pierres, plastiques...). L'étude à mener sur l'optimisation de l'exploitation de VALCOMPOST intégrera ce paramètre.

Enfin, il est proposé de voter un tarif pour le broyage des souches : 50 €HT/tonne (diamètre supérieur à 20 cm) applicable aux collectivités et professionnels. La présence d'une souche dans un camion entraine l'application du tarif au volume total de déchets verts apporté par le camion.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le tarif suivant :

50 €HT/tonne (diamètre supérieur à 20 cm) applicable aux collectivités et professionnels (TVA 10% pour les professionnels) à compter du 1^{er} mars 2018. La présence d'une souche dans un camion entraine l'application du tarif au volume total de déchets verts apporté par le camion.

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture de Loir-et-Char le

de Loir-et-Cher, le 2 6 FEV 2018

Publié ou notifié, le :

0 5 MARS 2018



Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président, Christian MARY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ******* TRAITEMENT



Date de convocation: 05/02/2018

Nombre de délégués en exercice : 75

Présents: 38 Votants: 43 Dont Pouvoir(s): 5 L'an deux mil dix-huit, le 13 février à 18 heures 30 mn, le Comité Syndical du Syndicat Mixte VAL-ECO, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège social de VAL-ECO à Blois sous la présidence de Monsieur Christian MARY.

DELIBERATION N° 2018-04

<u>Liste des membres présents</u>: Laurent ARQUILLE, Jean-Michel BERNABOTTO, Sylvie BORDIER, François THIOLLET, Marie-Agnès FERET, Stéphane LEDOUX, Claude CHARBONNIER, André PATOURET, Patrice JOBARD, Valéry VOYER, Vanessa TEVENOT, Laurent CHERRIER, François BORDE, Yannick SEVREE, Georges GLEDEL, Cédric ODONNAT, Philippe DAMBRINE, Patricia AULAGNET, Didier PIGOREAU, Charles RONCE, Henri BURNHAM, Yves LECUIR, Michel COUPPÉ, Christian MARY, Henri LEROUX, Jean-Pierre SARRADIN, Jean-Michel MORISSET, Etienne LONQUEU, Bertrand MENON, André JOLY, Philippe LEGENDRE, Pascal MAUNY, Valérie RACAULT, Michel SALMON, Guy DERET, Emilie PETIT, Hubert DELORY, Etienne SOLLIER.

<u>Liste des membres excusés</u>: Jean-Benoît DELAPORTE, Joël PATIN, Marylène DE RUL, Brice DELOISON, Jacky RUET, Françoise POISSON, Claudette BOURGUEIL, Christian METAIS, Marc TRIMARDEAU, Nicole MOREAU, Magali CHEVREAU, Patrick PAULLIAC, Gérard RIDOR, Christian GARNIER, Marie-Noëlle DUVAL, Jean-Louis DUBREUIL, Audrey ROUSSELET.

Ont donné pouvoir : Pierre HERRAIZ donne pouvoir à Christian MARY. Michel AMIOT donne pouvoir à François THIOLLET. Jérôme BOUJOT donne pouvoir à Jean-Michel BERNABOTTO, Patrice DUCHET donne pouvoir à Philippe LEGENDRE, Jean-Luc GASPARINI donne pouvoir à Didier PIGOREAU.

Objet : Rapprochement entre syndicats : adhésion de VALDEM et du SMITOM d'Amboise à VAL-ECO à compter du 1^{er} janvier 2020.

Parmi les autres tonnages apportés à Arcante figurent ceux du SICTOM d'Amboise (12 000 tonnes) et de VALDEM (9 000 tonnes). C'est ainsi qu'est née la volonté de réfléchir ensemble à l'avenir d'Arcante et de se regrouper pour peser davantage dans la future DSP. L'adhésion des autres syndicats à VAL-ECO, semble la meilleure solution. Il y aurait ainsi, à l'horizon 2019, un syndicat interdépartemental de traitement regroupant 240 000 habitants, comme dans la majorité des départements français.

Une réunion hors Bureau d'Etudes a eu lieu le 15 janvier. Les grandes lignes sont les suivantes :

- La date d'adhésion au syndicat interdépartemental de traitement : 1^{er} janvier 2020.
- Les compétences transférées : Traitement des OMR, tri sélectif, les plateformes de compostage des déchets verts, quais de transfert (haut et bas), transport, prévention générale.

Ce rassemblement de syndicats de traitement permettra de limiter le vide de four, et diminuera encore le prix de l'incinération. Nous garderions la main sur le pont bascule, comme la SPL le fera pour le centre de tri.

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de l'adhésion de VALDEM et du SMITOM d'Amboise à VAL-ECO à compter du 1^{er} janvier 2020, sur les bases suivantes :

• Compétences transférées : Traitement des OMR, tri sélectif, plateformes de compostage des déchets verts, quais de transfert (haut et bas), transport, prévention générale.

Certifié exécutoire Reçu en Préfecture de Loir-et-Cher, le

2 6 FEV 2018

Publié ou notifié, le :

0 5 MARS 2018

Copie conforme au registre des délibérations sur lequel suivent les signatures.

Fait à Blois, le 22 février 2018

Le Président,

Christian MARY